Informations de base	
2015/0295(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement: exemptions pour les négociants en matières premières Modification Règlement (EU) No 575/2013 2011/0202(COD) **Subject** 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.04 Banques et crédit 2.50.05 Assurances, fonds de retraite 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 2.50.10 Surveillance financière	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	